



**HOMEQ Corporation
45 St. Clair Avenue West, Suite 600
Toronto (Ontario)
M4V 1K9**

NOTICE ANNUELLE

Le 30 mars 2010

TABLE DES MATIÈRES

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE	1
DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE HOMEQ	1
Historique des activités.....	1
Conversion de la Fiducie en une société	1
Motifs de la conversion de CHIP en banque	1
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE HOMEQ.....	2
Objectif de la Société.....	2
Prêts hypothécaires inversés	2
Précisions relativement au portefeuille.....	5
Méthodes de distribution et principaux marchés concurrents	7
Environnement concurrentiel.....	8
Compétences et connaissances techniques	8
Cycles	8
Stratégie d'emprunt et stratégie relative aux taux d'intérêt	9
Licences et régime de réglementation.....	9
Dépendance économique.....	9
Employés	9
Facteurs de risque	9
QUESTIONS D'ORDRE FISCAL	12
DIVIDENDES	13
STRUCTURE DU CAPITAL.....	13
Cours et volume des opérations.....	13
ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	14
COMITÉ DE VÉRIFICATION	17
Rôle et responsabilités	17
Composition.....	17
Formation et expérience pertinentes des membres du comité de vérification	17
Politiques et procédures d'approbation préalable des services autres que de vérification.....	17
Honoraires pour les services du vérificateur externe	18
RAPPORT DE GESTION ET INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	18
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	18



STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

HOMEQ Corporation (« HOMEQ ») consiste en la prorogation de Home Equity Income Trust (la « Fiducie ») par suite du plan d'arrangement approuvé par le tribunal aux termes duquel la Fiducie a été convertie en société par actions le 30 juin 2009 (la « conversion »). Ensemble, HOMEQ et la Fiducie sont désignées aux présentes « HOMEQ » ou la « Société ».

Par l'intermédiaire de sa filiale la Banque HomEquity (« HomEquity »), HOMEQ est un fournisseur national de prêts hypothécaires inversés aux propriétaires de 60 ans et plus, le segment démographique connaissant la plus forte croissance au pays. HomEquity est le principal souscripteur de prêts hypothécaires inversés au Canada depuis que son prédécesseur, Programme Canadien de Revenu Résidentiel Corporation (« CHIP »), a lancé le concept en 1986. HOMEQ a pour objectif de générer une source stable de profits et de flux de trésorerie principalement issus de l'écart entre l'intérêt gagné sur le portefeuille de prêts hypothécaires et l'intérêt versé sur la dette et les dépôts utilisés pour financer le portefeuille.

Les actions de HOMEQ sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (le « TSX ») sous le symbole HEQ. Les filiales directes et indirectes de HOMEQ sont les suivantes :

- HomEquity octroie et finance des prêts hypothécaires inversés et fournit également des services d'administration de prêts hypothécaires pour les portefeuilles de prêts hypothécaires inversés.
- Fiducie hypothécaire CHIP (« CMT »), une filiale en propriété exclusive de HomEquity, finance un segment des prêts hypothécaires inversés octroyés par HomEquity en émettant des titres de créance à court et moyen terme. Les titres de créance de premier rang ont obtenu la note R-1 (élevé) et « AAA » et les titres de créance subordonnés ont obtenu la note « BBB » de DBRS Limited (« DBRS »).

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE HOMEQ

Historique des activités

HOMEQ a commencé à exercer ses activités le 8 août 2002 lorsque, dans le cadre de la réalisation du premier appel public à l'épargne (« PAPE ») de la Fiducie, elle a fait l'acquisition indirecte d'un portefeuille de plus de 5 000 prêts hypothécaires inversés octroyés par CHIP. Depuis le PAPE, le portefeuille de HOMEQ a connu une croissance en raison de ses activités d'octrois de prêts hypothécaires et des intérêts composés. Au 31 décembre 2009, le portefeuille comptait environ 7 100 prêts hypothécaires dont l'encours s'élevait à 866 M\$.

Bien que la nature des activités soit demeurée constante au cours de cette période, les activités se sont accrues et perfectionnées et la commercialisation et les produits ont fait l'objet d'une amélioration continue pour répondre aux nouveaux besoins du marché et des clients. Des représentants commerciaux ont été ajoutés dans les secteurs où les services étaient insuffisants, et les documents et les supports promotionnels ont été mis à jour afin de refléter les tendances actuelles.

Conversion de la Fiducie en une société

En février 2009, la Fiducie a annoncé publiquement sa conversion proposée en une société émettrice d'actions ordinaires dans le cadre de son plan visant à poursuivre l'exploitation de CHIP en tant que banque canadienne de l'annexe 1 assujettie à la réglementation fédérale. Le 13 octobre 2009, CHIP a obtenu du ministre des Finances ses lettres patentes et son ordonnance d'agrément en tant que banque canadienne de l'annexe 1 assujettie à la réglementation fédérale, soit la Banque HomEquity. La poursuite des activités de la Fiducie en tant que banque (la « prorogation ») est une initiative stratégique qui permettra l'accès à des sources de financement rentables et fiables additionnelles. À moins d'indication contraire, CHIP et la Banque HomEquity sont désignées ensemble aux présentes HomEquity.

La réorganisation de la Fiducie en société émettrice d'actions ordinaires attirera de nouveaux investisseurs, et offrira, dans l'ensemble, un marché plus actif et plus attrayant pour les actions que celui qui existait auparavant pour les parts de la Fiducie. HOMEQ est gérée par la même équipe d'experts qui a démontré son engagement dans la gestion de la croissance et dans l'investissement de capitaux là où elle peut obtenir de solides rendements. HOMEQ exercera ses activités selon les mêmes principes que ceux qui ont contribué à la croissance historique de la Fiducie.

Motifs de la conversion de CHIP en banque

Depuis toujours, la Fiducie et ses entités liées (le « groupe HOMEQ ») utilisent les flux de trésorerie résultant de l'exploitation de ses activités pour financer les activités et les distributions de la Fiducie, et le surplus de ces flux de



trésorerie conjugué aux emprunts contractés aux termes de ses programmes de titres de créance ont été utilisés pour financer la croissance du portefeuille de prêts hypothécaires. Le groupe HOMEQ a connu certaines difficultés de financement à compter du troisième trimestre de 2007 en raison de l'incertitude financière et économique à l'échelle nationale et internationale, compte tenu de la survenance de conditions difficiles sur les marchés financiers. La Fiducie a dû maintenir des soldes de trésorerie beaucoup plus élevés que par le passé afin d'avoir des fonds immédiatement disponibles pour les nouveaux montages. De plus, au fur et à mesure que croissait le portefeuille de prêts hypothécaires, la Fiducie a dû émettre de nouvelles parts ou de nouveaux titres de créance subordonnés pour maintenir son degré d'endettement dans les limites permises, ce qui aurait pu se révéler difficile ou coûteux si l'état instable des marchés boursiers s'était poursuivi.

La création de Banque HomeEquity visait à accroître la fiabilité et la disponibilité du financement. La direction estimait qu'il y avait des motifs valables pour la conversion de CHIP en banque à charte, lesquels sont les suivants :

- Les dépôts de détail représentent une source de fonds stable et rentable qui diversifieront la stratégie de financement de gros que la Fiducie suivait depuis son premier appel public à l'épargne en 2002.
- L'accès à des sources de financement fiables permettrait à HomeEquity de satisfaire aux besoins financiers croissant des personnes âgées canadiennes, et ainsi augmenter ses montages annuels et la valeur en découlant de son portefeuille de prêts hypothécaire inversés.
- L'accès à des sources de financement efficaces permettrait à HomeEquity d'obtenir des prix intéressants et des marges attrayantes.
- En tant que banque de l'annexe 1, l'adhésion de HomeEquity à l'Association canadienne des paiements faciliterait le flux des fonds versés aux clients de la banque, et pourrait également faciliter l'accroissement de ses produits et de ses services pour les personnes âgées.
- La réglementation des institutions financières par un organisme de réglementation unique, le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), améliorerait l'efficacité de la conformité aux lois, par opposition, jusque-là, à l'assujettissement à diverses lois provinciales sur les courtiers en hypothèques.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ DE HOMEQ

Objectif de la Société

HOMEQ est un fournisseur national de prêts hypothécaires inversés aux propriétaires de 60 ans et plus, le segment démographique connaissant la plus forte croissance au pays. HOMEQ octroie des prêts hypothécaires inversés sous la marque Programme Canadien de Revenu Résidentiel Corporation CHIP. HomeEquity est le principal souscripteur de prêts hypothécaires inversés au Canada depuis que son prédécesseur, Canadian Home Income Plan, a lancé le concept en 1986. HOMEQ a pour objectif de générer une source stable de profits et de flux de trésorerie principalement issus de l'écart entre l'intérêt gagné sur le portefeuille de prêts hypothécaires et l'intérêt versé sur les titres de créance et les dépôts utilisés pour financer le portefeuille.

Prêts hypothécaires inversés

Modalités générales

Les prêts hypothécaires inversés constituent une solution aux besoins financiers des personnes âgées canadiennes. Le prêt hypothécaire inversé est un type de prêt hypothécaire résidentiel qui permet aux propriétaires admissibles de convertir une partie de leur avoir propre résidentiel en espèces, en franchise d'impôt, tout en demeurant dans leur résidence. Les prêts hypothécaires inversés sont avantageux, surtout pour les propriétaires dont une partie importante de leur avoir est investi dans leur propriété résidentielle, en ce qu'ils ne sont pas tenus de rembourser du capital ou de l'intérêt sur le prêt avant qu'il ne vienne à échéance.

Chaque prêt hypothécaire inversé octroyé par HOMEQ est un prêt hypothécaire de premier rang enregistré, garanti par un bien résidentiel précis, et renferme les modalités, conditions et recours en cas de défaut qui caractérisent les prêts hypothécaires contractuels traditionnels. Les modalités du prêt hypothécaire prévoient que le propriétaire n'est pas tenu de rembourser les intérêts courus ou le capital avant l'échéance du prêt. Le prêt devient exigible à la première des dates suivantes : (i) la date de la vente de la résidence; (ii) la date à laquelle les débiteurs hypothécaires quittent en permanence la résidence (les deux conjoints étant habituellement débiteurs hypothécaires); (iii) la date tombant 120 jours après le décès du dernier débiteur hypothécaire survivant, ou (iv) la date d'une demande de remboursement par suite de



la survenance d'un cas de défaut (y compris le défaut de payer des impôts fonciers, de maintenir une police d'assurance ou de garder la résidence en bon état).

Aucun cas de défaut ne se produit du simple fait que le solde impayé du prêt hypothécaire inversé dépasse la valeur estimative du bien sous-jacent. Sous réserve d'une demande de remboursement en cas de défaut, les propriétaires peuvent demeurer dans la résidence tant qu'ils le désirent ou qu'ils en sont capables. À l'échéance, le prêt hypothécaire inversé est généralement remboursé sur le produit de la vente de la résidence ou des biens de la succession des débiteurs hypothécaires, et, si la résidence est vendue, toute valeur excédentaire de celle-ci est conservée par le propriétaire ou par sa succession. Le droit de HOMEQ au remboursement du capital et au paiement des intérêts au moment de leur exigibilité aux termes du prêt hypothécaire inversé se limite à la valeur de réalisation du bien à l'échéance, et HOMEQ n'a aucun autre recours contre les débiteurs hypothécaires ou leur succession.

Critères d'investissement relatifs aux prêts hypothécaires inversés

HOMÉQ a établi certains critères en matière de souscription de prêts hypothécaires inversés qui procurent des ratios prêt-valeur raisonnables pour le propriétaire tout en tentant de fournir une assurance que la valeur des biens hypothéqués, à l'échéance, sera suffisante pour rembourser le prêt hypothécaire inversé. Les normes de souscription de HOMEQ sont prudentes et ont été passées en revue par DBRS depuis 1995. Les critères comprennent l'emplacement, la nature du bien, l'âge des occupants, leur sexe, les tendances des évaluations dans la région, les taux hypothécaires initiaux et prévus ainsi que des estimations de la plus-value sur le bien. HOMEQ octroie des prêts hypothécaires inversés à des emprunteurs de 60 ans ou plus demeurant sur des biens en propriété franche ou des copropriétés situés dans la plupart des zones du Canada.

Fixation du montant du prêt initial

Le montant avancé à un propriétaire aux termes d'un prêt hypothécaire inversé octroyé par HomeEquity dépend d'un certain nombre de facteurs clés, comme la valeur actuelle et la valeur future estimative du bien, les niveaux des taux d'intérêt ainsi que la durée d'occupation prévue (« DOP ») par les propriétaires. Le processus de souscription s'amorce par l'évaluation du bien réalisée par un évaluateur agréé reconnu par l'Institut canadien des évaluateurs. Comme première étape de la fixation du montant du prêt initial, la valeur estimative initiale fait habituellement l'objet d'une décote variant entre 7,5 % et 30 % en fonction de la province, de l'emplacement et du type de bien (le résultat étant appelé la « valeur estimative décotée du bien »).

Une fois calculée, la valeur estimative décotée du bien est intégrée au système dont HOMEQ se sert pour établir le montant du prêt initial. Ce système d'estimation calcule la valeur estimative décotée du bien sur le fondement d'hypothèses qui, selon HOMEQ, sont prudentes, concernant les taux d'intérêt futurs, l'augmentation future des prix des maisons et la DOP des débiteurs hypothécaires éventuels.

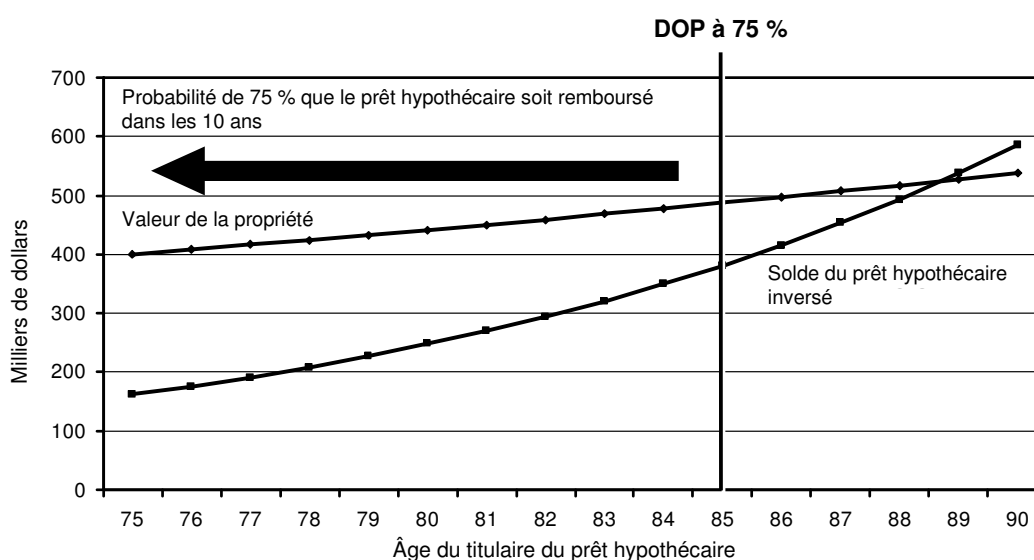
La DOP est un facteur déterminant dans l'octroi des prêts hypothécaires inversés puisqu'elle équivaut à une estimation de la période pendant laquelle l'encours du prêt hypothécaire demeurera impayé, ce qui permet de fixer la valeur qui doit être récupérée à la vente de la résidence. La DOP est calculée à partir d'une combinaison de tables d'espérance de vie et de la probabilité que les propriétaires quitteront leur demeure avant leur décès. Même si l'un des plus importants avantages que le prêt hypothécaire inversé offre aux aînés est qu'il leur permet de continuer à vivre dans leur maison le reste de leur vie, HOMEQ sait par expérience que nombre de propriétaires quittent leur résidence avant leur décès. HOMEQ a mis au point des tableaux de DOP pour les hommes célibataires, les femmes célibataires et les couples. HOMEQ examine les statistiques en matière de déménagement anticipé relatives aux débiteurs hypothécaires et met à jour les tables de DOP sur une base annuelle. Les données recueillies par HOMEQ depuis 1986 sur les tendances de déménagement anticipé lui confèrent un avantage exclusif important dans l'octroi des prêts hypothécaires inversés.

Dans un souci constant de prudence, aux fins du calcul du montant du prêt initial, HOMEQ suppose actuellement ce qui suit : (i) les taux d'intérêt à venir seront au moins 2,0 % plus élevés que le taux de la durée initiale; (ii) les valeurs des résidences augmenteront environ au même rythme que l'inflation, et (iii) l'occupation des propriétaires se situe au 75^e centile de la table de DOP, ce qui signifie qu'il y a 75 % de probabilité que l'occupation réelle par l'emprunteur soit inférieure à la DOP utilisée dans le calcul, ce qui fera en sorte que le montant du prêt initial sera inférieur à ce qu'il aurait été si l'on avait appliqué un percentile de DOP inférieur. Un prêt initial inférieur, pour sa part, augmente la probabilité que le solde impayé d'un prêt hypothécaire inversé soit inférieur au produit tiré de la vente du bien hypothéqué à l'échéance du prêt. HOMEQ a également fixé diverses restrictions quant à la valeur initiale et au rapport prêt-valeur des prêts hypothécaires individuels.



Le graphique qui suit illustre sommairement un prêt hypothécaire inversé typique. Conformément aux modalités d'un prêt hypothécaire inversé, aucun versement d'intérêt ou de capital ne doit être fait avant l'échéance et, ainsi, il est prévu que la valeur du prêt hypothécaire inversé augmente au fil du temps. Dans l'exemple qui suit, il est présumé que le montant du prêt hypothécaire initial correspond à 25 % de la valeur estimative du bien. Lorsqu'elle fixe le montant du prêt initial, HOMEQ présume que la DOP sera au 75^e centile. Comme le démontre le graphique qui suit, selon une telle DOP, la valeur du prêt hypothécaire inversé correspondrait à la valeur estimative décotée du bien. Étant donné qu'il est probable que l'occupation réelle par les débiteurs hypothécaires soit inférieure à la DOP estimative, la valeur du prêt hypothécaire inversé à la fin de la durée sera, selon toute probabilité, inférieure à la valeur estimative décotée du bien et à la valeur estimative du bien. Par conséquent, il est prévu que le produit net tiré de la vente de la résidence sera suffisant pour rembourser le prêt hypothécaire inversé. Sur environ 16 000 prêts hypothécaires inversés accordés par CHIP, le montant dû à la fin de la durée d'occupation n'a excédé le produit net tiré de la vente du bien que dans huit cas.

Modèle de souscription de HOMEQ



Taux d'intérêt

HOMEQ offre actuellement des prêts hypothécaires assortis d'un choix de taux d'intérêt variables pour des termes de six mois, d'un an, de trois ans ou de cinq ans. Le taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires accordés avant 2008 est fixé à environ 4,75 % de plus que le taux des obligations ou des bons du Trésor du gouvernement du Canada alors en vigueur. L'ajustement de ces prêts hypothécaires est prévu en février, en mai, en août ou en novembre. En 2008, la méthodologie d'établissement des taux a été modifiée, pour passer à un taux fondé sur le coût moyen des emprunts de HOMEQ par opposition à un écart fixe supérieur au taux des bons du Trésor, comme c'était le cas auparavant. À l'avenir, cette nouvelle méthodologie permettra à HOMEQ de modifier les taux relatifs à tous les prêts hypothécaires afin d'atteindre son but stratégique de contrebalancer des variations systémiques des coûts d'emprunt.

L'intérêt payable sur le prêt hypothécaire s'accumule quotidiennement, est composé semestriellement (à terme échu) et est exigible au même moment que le capital. Avant février 1997, tous les prêts hypothécaires octroyés par HOMEQ étaient des prêts hypothécaires à taux d'intérêt quinquennal.

Droits de remboursement

Un prêt hypothécaire inversé peut être remboursé en tout temps. Un remboursement au cours des trois années suivant la date de l'avance entraîne un rajustement pour paiement anticipé afin de compenser les frais engagés aux fins de l'octroi du prêt hypothécaire inversé. Aucun rajustement pour paiement anticipé n'est exigible si le remboursement résulte du décès du débiteur hypothécaire. Le rajustement pour paiement anticipé est réduit de 50 % si le débiteur hypothécaire s'inscrit dans un établissement de soins prolongés ou une résidence pour personnes retraitées.



Conseils juridiques indépendants

Les propriétaires admissibles sont tenus d'obtenir des conseils juridiques indépendants avant de conclure un prêt hypothécaire inversé avec HOMEQ. Cette démarche permet de s'assurer que les propriétaires comprennent pleinement la nature du prêt hypothécaire inversé avant d'aller de l'avant et qu'ils possèdent une compréhension suffisante du contrat pour approuver l'opération.

Précisions relativement au portefeuille

Aperçu du portefeuille

Au 31 décembre 2009, le portefeuille de prêts hypothécaires était composé d'environ 7 100 prêts hypothécaires inversés dont le solde impayé s'élevait à 866 M\$ et la valeur estimative, à environ 2,4 G\$. Le portefeuille de prêts hypothécaires a un ratio moyen prêt-valeur estimative de 36 %, 93 % du portefeuille ayant un ratio moyen prêt-valeur inférieur à 60 %.

Qualité du portefeuille

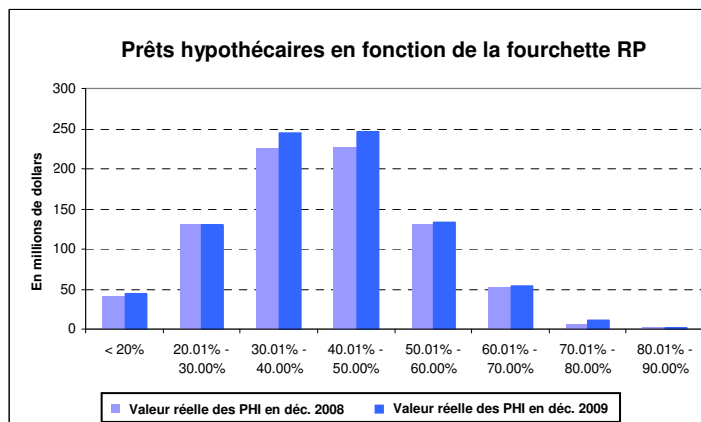
Le ratio prêt-valeur mesure le solde impayé des prêts hypothécaires en pourcentage de la valeur estimative de la résidence. Un ratio prêt-valeur plus bas constitue un placement plus prudent puisqu'il est plus probable que le produit réalisé à l'aliénation de la résidence sera plus que suffisant pour rembourser le solde impayé à l'échéance. Une fois qu'un prêt hypothécaire inversé a été octroyé, de façon générale, son ratio prêt-valeur augmente au fil du temps puisque l'intérêt s'accumule. L'augmentation ou la diminution de la valeur des résidences constituent un facteur pouvant avoir une incidence sur le ratio prêt-valeur. La méthodologie d'octrois de prêt de HOMEQ est passée en revue et évaluée périodiquement et est mise à jour pour tenir compte tant des circonstances en vigueur que l'évolution du portefeuille et des activités commerciales. Au cours de 2009, un réexamen approfondi a été entrepris; la dernière fois qu'un tel examen avait été lancé remontait à environ cinq ans. Les plus récents résultats indiquent que le portefeuille demeure vigoureux et comporte toujours un faible ratio prêt/garantie, mais que d'autres aspects qualitatifs ressortent à mesure que le portefeuille prend de la maturité, aspects qui sont dorénavant pris en compte.

Chaque résidence est évaluée à nouveau au moins tous les cinq ans. Le ratio prêt-valeur de 110,2 M\$ de nouveaux prêts hypothécaires octroyés en 2009 s'élevait à 29 %. Pour l'ensemble du portefeuille de prêts hypothécaires, la valeur estimative la plus récente des biens sous-jacents s'élevait à environ 2,4 G\$, pour un ratio prêt-valeur d'environ 36 % à la fin de décembre 2009 (36 % à la fin de l'exercice 2008).

Sur environ 16 000 prêts hypothécaires inversés qui ont été octroyés par HOMEQ depuis sa création, environ 8 800 ont été remboursés pour un produit brut total d'environ 848 M\$. Le total des remboursements des prêts hypothécaires échus a dépassé le solde impayé des prêts hypothécaires dans tous les cas, sauf huit.

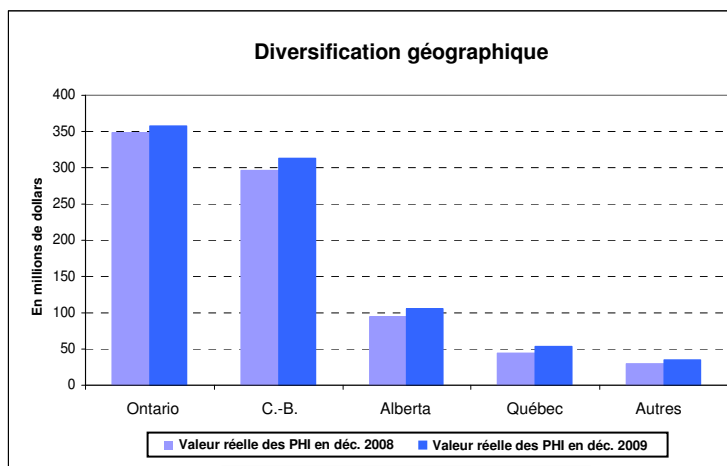


Le graphique présente la distribution du portefeuille de prêts hypothécaires en fonction de la fourchette prêt-valeur compte tenu de la valeur du prêt hypothécaire au 31 décembre 2009 et de la plus récente estimation du bien sous-jacent. Une tranche de 92 % du portefeuille total a un ratio prêt/garantie inférieur à 60 %.

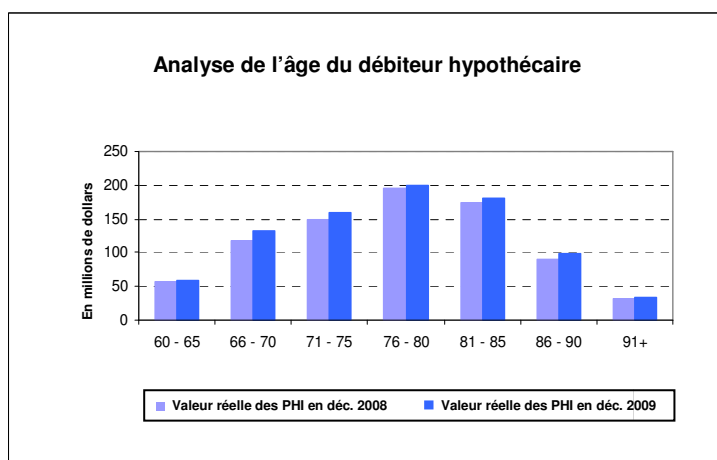


La politique de HOMEQ vise à cesser d'accumuler des intérêts créditeurs sur un prêt hypothécaire lorsque le ratio prêt-valeur est supérieur à 83 %. Afin de s'assurer que ces prêts soient déclarés d'une manière aussi précise que possible, chaque prêt dont le ratio prêt-valeur est supérieur à 80 % est réévalué au moins une fois par année. Au 31 décembre 2009, il y avait 13 prêts dont le ratio prêt-valeur était supérieur à 83 %. Leur solde s'élevait à 1 492 000 \$ dans l'ensemble du portefeuille de 865,7 M\$. La valeur estimative du bien garantissant les prêts hypothécaires est de 1 798 000 \$.

La distribution géographique du portefeuille reflète la densité de la population et la valeur des propriétés immobilières au Canada. Au 31 décembre 2009, 77 % du portefeuille de prêts hypothécaires inversés se situait en Ontario et en Colombie-Britannique. La répartition géographique du portefeuille est présentée dans le graphique ci-contre, en fonction du solde des prêts hypothécaires au 31 décembre 2009.



Les clients du groupe d'âge 71-85 ans représentent 63 % du portefeuille en fonction du solde impayé du prêt hypothécaire. L'âge moyen des clients des prêts hypothécaires octroyés en 2009 était de 73 ans. Le graphique présente la distribution de l'âge des personnes au sein du portefeuille, en fonction des soldes des prêts hypothécaires au 31 décembre 2009 et tient compte de l'âge à l'entrée et la durée d'occupation.





Sommaire des prêts hypothécaires existants

Le tableau qui suit présente le montant en capital initial des prêts hypothécaires inversés octroyés par CHIP depuis 1990 de même que les renseignements sur les prêts hypothécaires inversés en circulation en date du 31 décembre 2009. Le tableau présente la durée économique à ce jour des prêts hypothécaires octroyés au cours de toute année donnée. De plus, la mesure dans laquelle le portefeuille est garanti est claire en raison du faible rapport prêt-valeur.

Analyse par année d'octroi

Au 31 décembre 2009

En millions de dollars

Année d'octroi	Montant net total financé (\$)	Solde cumulé en cours en date de 2009 (\$)	Solde cumulé/montant net financé (%)	Valeur estimative la plus récente (\$)	Ratio prêt-valeur (%)
1990	1	0,5	36	1	36
1991	6	0,9	16	2	45
1992	10	3	34	8	40
1993	13	4	28	9	43
1994	12	8	64	18	41
1995	19	6	30	11	52
1996	21	8	39	21	40
1997	36	16	44	41	39
1998	47	18	39	59	31
1999	52	20	38	69	29
2000	63	25	39	72	34
2001	63	28	44	78	35
2002	76	38	50	114	34
2003	77	44	57	132	33
2004	84	66	78	183	36
2005	89	81	91	179	45
2006	105	105	100	257	41
2007	127	141	111	384	37
2008	129	142	109	413	34
2009	110	112	102	363	31
Total	1 140	866	76	2 414	36

Méthodes de distribution et principaux marchés concurrents

Distribution

HOMEQ commercialise activement les prêts hypothécaires inversés par l'intermédiaire de réseaux de recommandations et directement auprès du consommateur. Son réseau d'ententes relatives aux recommandations comprend la totalité des grandes banques nationales de l'annexe 1 au Canada, des caisses populaires, des courtiers hypothécaires et des sociétés d'investissement et de planification financière. Des frais uniques, calculés en fonction de la valeur d'un prêt hypothécaire octroyé, sont versés à la source de la recommandation. Le produit est promu directement auprès du consommateur par l'intermédiaire de campagnes de marketing entièrement intégrées qui comprennent les publicités à la télévision, dans les journaux et dans les magazines, des publipostages, des documents de vente et un site Web.

HOMEQ est dotée d'une équipe de vente spécialisée rémunérée à commission pour l'échelle du Canada et elle est concentrée dans les principales zones urbaines. Les membres de l'équipe de vente sont chargés d'entretenir des relations avec le réseau de recommandations et de fournir un appui direct aux aînés dans le processus d'obtention des



prêts inversés. En 2009, les prêts hypothécaires octroyés grâce au réseau de recommandations avaient une valeur totale semblable à celle des prêts hypothécaires octroyés grâce à la promotion faite directement auprès des consommateurs.

Taille du marché potentiel

La population vieillissante du Canada crée un cadre intéressant pour le marché des prêts hypothécaires inversés. Les aînés continueront à être l'un des segments de la population connaissant la plus forte croissance au Canada. Selon Statistique Canada, leur nombre est prévu grimper à 9,8 millions en 2026. Certains des marchés des prêts hypothécaires inversés les mieux établis, comme les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Australie, connaissent une tendance démographique semblable, faisant des prêts hypothécaires inversés une solution financière de plus en plus populaire dans le monde. À l'automne 2005, dans un sondage mené par Decima Research, 86 % des répondants ont affirmé qu'il était important pour eux de demeurer dans leur résidence lors de leur retraite.

Environnement concurrentiel

Concurrence

HOMEQ est l'unique souscripteur national de prêts hypothécaires inversés au Canada. Il existe toutefois de nombreuses sociétés au Canada qui offrent des prêts hypothécaires inversés à l'échelle régionale ou d'autres produits qui peuvent faire concurrence à ceux de HOMEQ. Il se pourrait également qu'à un certain moment, dans l'avenir, des banques et d'autres entreprises de services financiers décident d'accéder au marché avec des produits en concurrence directe avec ceux de HOMEQ. HOMEQ croit qu'elle s'est dotée d'un avantage concurrentiel durable grâce à son financement à faible taux d'intérêt, ses données exclusives, ses systèmes développés à l'interne, son réseau de commercialisation et la notoriété de son nom commercial.

Produits concurrentiels

Même si HOMEQ croit qu'il n'existe actuellement aucune autre société d'envergure nationale au Canada qui offre des prêts hypothécaires inversés, certaines institutions financières offrent des produits qui procurent des liquidités à leurs clients, tels que des lignes de crédit ou des marges de crédit personnelles ou gagées sur les biens immobiliers ou encore des prêts hypothécaires résidentiels ordinaires. Bien que ces produits fournissent des solutions de rechange à des clients éventuels, le prêt hypothécaire inversé offre deux avantages principaux par rapport à une marge de crédit ou à un prêt hypothécaire résidentiel ordinaire. D'abord, la dette accumulée totale d'une hypothèque inversée ne peut jamais dépasser la juste valeur de la résidence servant de garantie et, deuxièmement, le propriétaire n'a pas à payer les intérêts courus ou à rembourser le capital avant l'échéance du prêt. Le propriétaire peut ainsi demeurer dans sa résidence aussi longtemps qu'il le désire ou qu'il en est capable, sous réserve d'une demande de paiement en cas de défaut (y compris le non-paiement de l'impôt foncier et des assurances) du propriétaire. À l'inverse, une marge de crédit ou un prêt hypothécaire résidentiel ordinaire est garanti, notamment par la résidence, et exige également le paiement courant des intérêts. D'autres produits peuvent offrir des taux d'intérêt plus bas que le prêt hypothécaire inversé, mais de tels produits ne présentent pas les mêmes avantages.

Compétences et connaissances techniques

HOMEQ a développé les compétences et les systèmes complexes de données exclusives requis pour souscrire et administrer les prêts hypothécaires inversés de façon exacte et prudente. Plus particulièrement, la DOP (qui est essentielle au calcul du montant du prêt initial) est calculée en fonction de l'historique de remboursement cumulée depuis 1986. Autrement, ces données ne sont pas disponibles. L'administration des prêts hypothécaires inversés est différente de celle des prêts hypothécaires traditionnels, étant donné qu'elle requiert des systèmes et une méthodologie pour faire le suivi de la couverture d'assurance, des paiements d'impôts fonciers de même que des évaluations successives et l'occupation des biens.

Des mesures et des politiques précises ont été mises en œuvre afin de veiller à ce que les données, les compétences et les systèmes requis pour exploiter efficacement HOMEQ de façon continue soient bien sauvegardés et protégés pour éviter que les activités soient arrêtées.

Cycles

HOMEQ n'est pas confrontée à des fluctuations saisonnières importantes à l'égard des nouveaux prêts hypothécaires, et l'octroi de nouveaux prêts hypothécaires a tendance à se produire sur une base relativement constante tout au cours de l'année. Les fluctuations des taux d'intérêt en vigueur et le lancement ou la promotion de produits concurrents peuvent avoir une incidence sur les volumes d'octrois.



Stratégie d'emprunt et stratégie relative aux taux d'intérêt

HOMEQ finance son portefeuille de prêts hypothécaires à l'aide de dépôts, de bons à moyen terme, de titres de créance subordonnés et, dans la mesure nécessaire pour maintenir le capital et la cote de crédit exigée dans la réglementation, de capitaux propres. En conservant une source diversifiée de financement, elle peut atténuer le risque de liquidités. La composition du financement en place est fondée sur de nombreux facteurs, notamment les coûts et la disponibilité à tout moment. HOMEQ s'est vue attribuer les notes suivantes par DBRS à l'égard de ses bons à moyen terme, soit : la note AAA pour ses titres de créance de premier rang à moyen terme et la note BBB pour ses titres de créance subordonnés.

Licences et régime de réglementation

HomeEquity est une banque canadienne de l'annexe 1 assujettie à la réglementation fédérale, ce qui lui permet d'octroyer des prêts hypothécaires inversés à l'échelle du Canada.

Dépendance économique

HOMEQ n'est pas considérée comme ayant une dépendance économique exagérée. Ses actifs, sous forme de prêts hypothécaires inversés, sont octroyés dans l'ensemble du Canada, sont relativement faibles en ce qui concerne la valeur individuelle et proviennent d'une vaste gamme de sources. Les titres de créance de HOMEQ, comme il est expliqué ci-dessus, ont une note très élevée et leur concentration par date d'échéance est gérée en fonction des politiques sur les risques de HOMEQ, qui sont exposées ci-après.

Employés

Au 31 décembre 2009, HOMEQ et ses filiales comptaient 76 employés.

Facteurs de risque

Les stratégies et les activités de HOMEQ l'exposent à une variété de risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. HOMEQ a adopté une méthodologie portant sur un cadre de gestion des risques (« CGR »). Le CGR utilise une approche systématique et proactive et identifie les risques à haute priorité qui sont continuellement examinés et évalués de façon à ce que les mesures appropriées puissent être prises pour limiter ces risques dans le temps.

Conformément au CGR, HOMEQ exécute une surveillance régulière de ses risques, de ses évaluations et des plans d'action connexes. La haute direction et le conseil d'administration obtiennent des informations qui leur permettent d'être informés de ce qui concerne l'efficacité de leurs processus et activités de gestion des risques. HOMEQ a créé un comité de révision et de gestion des risques afin de répondre aux exigences susmentionnées et d'aider le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités.

Le texte qui suit présente en détails les secteurs de risque répertoriés par HOMEQ et réputés constituer ses principaux secteurs d'exposition.

Risque de souscription

Pour souscrire des nouveaux prêts hypothécaires inversés, HOMEQ a recours à un modèle exclusif d'analyse de prêts pour estimer la date de remboursement de l'hypothèque en fonction de l'âge et du sexe de l'emprunteur. Ces renseignements, ainsi que ceux relatifs au type d'immeuble et à son emplacement, servent à déterminer le montant du prêt. Le montant initial du prêt se situe habituellement entre 28 % et 33 % de la valeur de la maison, ce qui est largement inférieur au ratio de 80 % généralement appliqué à un prêt hypothécaire conventionnel souscrit auprès d'une banque.

Le rendement réel de chaque prêt est examiné mensuellement et comparé à son rendement prévu pour cette période. En fonction de cet exercice, les données sur la souscription sont révisées au besoin et mises en œuvre de façon continue. En outre, le modèle est fréquemment soumis à des tests de tension à l'aide de divers scénarios. Dans chacun des cas, il est possible qu'un prêt hypothécaire soit financé à hauteur d'un montant qui pourrait entraîner que le montant total de l'intérêt et du capital ne soit pas récupéré à l'échéance du prêt hypothécaire.

Les facteurs suivants peuvent faire en sorte que le prêt hypothécaire ne puisse pas être entièrement récupéré :

- ***Risque portant sur les biens***

L'une des hypothèses formulées au moment de la souscription d'un prêt hypothécaire inversé porte sur le taux d'augmentation future du prix du bien sous-jacent. Il est possible que la valeur du bien n'augmente pas conformément



aux prévisions de souscription. Le taux moyen d'augmentation présumée utilisé dans la souscription du portefeuille de prêts hypothécaires existants est d'environ 1,5 % par année. Conformément aux données fournies par l'Association canadienne de l'immeuble, au cours des 20 dernières années, le taux d'augmentation des biens immobiliers à usage d'habitation au Canada s'est établi à environ 4,0 % par année. HOMEQ utilise, à l'heure actuelle, un taux d'augmentation future inférieur au taux canadien moyen sur 20 ans. De plus, la valeur estimative initiale de chaque bien est réduite généralement de 7,5 % ou plus, selon la province, l'emplacement et le type de bien.

- **Risque lié à l'occupation**

HOMEQ formule aussi des hypothèses quant au moment où les emprunteurs cesseront d'occuper leur résidence (DOP). Dans la mesure où les emprunteurs demeurent dans leur résidence plus longtemps que prévu, le montant dû aux termes du prêt hypothécaire inversé au moment où le propriétaire déménage ou décède pourrait excéder la valeur du bien qui garantit le prêt hypothécaire inversé, ce qui entraînerait une perte. La DOP d'un emprunteur est calculée en fonction des données standards du secteur sur la mortalité et des données propres à HOMEQ sur la mobilité de ses clients à l'égard desquels la probabilité d'occupation réelle est évaluée à 75 %. Cette formule est surveillée étroitement et est comparée à l'expérience réelle sur une base continue.

- **Risque lié aux taux d'intérêt**

La hausse des taux d'intérêt pourrait également faire en sorte qu'un prêt hypothécaire soit capitalisé selon une valeur supérieure à la valeur du bien sous-jacent. Pour ce motif, lorsque le montant initial du prêt est calculé, il est présumé que les taux d'intérêt futurs soient supérieurs d'au moins 2 % par rapport au taux de la durée initiale.

Risque lié à l'écart d'intérêt

Les intérêts créditeurs nets de HOMEQ sont tirés de l'écart entre l'intérêt gagné sur le portefeuille de prêts hypothécaires et l'intérêt versé sur les titres de créance et les dépôts utilisés pour financer le portefeuille. Le risque lié à l'écart de taux d'intérêt constitue l'exposition du bénéfice et de la situation financière de HOMEQ aux variations de taux d'intérêt ou à l'incidence éventuelle de ces variations sur le bénéfice ou la situation financière de HOMEQ, découlant soit des changements apportés à la courbe de rendement, des changements absolus de taux d'intérêt dans la courbe de rendement ou la qualité des actifs à l'égard desquels l'intérêt est gagné. Le risque survient lorsque les dates d'établissement du prix des actifs et des passifs sont décalées entre elles ou sont rapprochées de différents instruments sous-jacents.

Les risques considérés comme faisant partie de la catégorie plus étendue du risque lié à l'égard d'intérêt comprennent les suivants :

- **Risque lié à l'établissement du prix ou au décalage des échéances**

Ce risque survient en cas d'asymétrie entre :

- Les dates de remise à zéro de l'intérêt à l'égard des actifs de HOMEQ et de remise à zéro de l'intérêt à l'égard de sa dette;
- Les dates d'échéance des actifs de HOMEQ et les dates d'échéance de sa dette.

Le risque d'établissement du prix qui résulte de l'asymétrie entre les dates de remise à zéro de l'intérêt des prêts hypothécaires et les dates de remise à zéro de l'intérêt sur la dette de HOMEQ est géré par l'intermédiaire d'un processus d'appariement. Des instruments dérivés comme les swaps de taux d'intérêt et les garanties de taux d'intérêt sont utilisés pour appairer la proportion des prêts hypothécaires qui viennent à échéance dans une période avec une proportion de la dette qui vient à échéance dans la même période. Les instruments dérivés sont conclus avec des banques à charte canadienne de l'annexe 1 pour réduire le risque de contrepartie.

Les pratiques de couverture de HOMEQ visent à maintenir un écart relativement stable entre l'intérêt gagné sur les prêts hypothécaires et l'intérêt versé sur la dette utilisée pour les financer. HOMEQ est dotée de politiques internes (politique de gestion des risques liés au taux d'intérêt) relativement au décalage qu'elle est prête à accepter et elle a quantifié le risque éventuel qui y est associé.

- **Risque de base**

Ce risque est présent si l'écart entre le taux préférentiel et le taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada, sur lesquels sont fondés les taux de prêt hypothécaires d'une partie des prêts hypothécaires de la Banque, et le taux des



acceptations bancaires, sur lequel sont fondés une partie de la dette et des instruments de couverture de la Banque, peut s'éloigner des niveaux historiques. Cette situation peut entraîner une réduction de l'écart.

■ **Risque lié au coût de la dette**

Certaines situations qui se produisent sur les marchés boursiers peuvent entraîner une hausse des écarts de crédit ou des repères sous-jacents, ce qui entraîne une hausse du coût de la dette utilisée par HOMEQ pour financer les nouveaux prêts hypothécaires ou pour remplacer la dette venant à échéance. Selon les taux d'intérêt en vigueur à ce moment, HOMEQ pourrait ne pas être en mesure de transmettre la hausse des coûts au client, ce qui pourrait entraîner une baisse de l'écart. La portée de ce risque est calculée en fonction des nouveaux titres de créance émis au cours d'un exercice et des divers scénarios de hausse des prix. HOMEQ limite ce risque en étalant les échéances de ces titres de créance.

Gestion du risque lié à l'exploitation

Le risque lié à l'exploitation est associé à la défaillance des contrôles internes et de la gouvernance, ce qui peut entraîner une perte financière de plusieurs façons. Pour prévenir et déceler de telles situations, HOMEQ a mis en œuvre des politiques et des procédures pour gérer et contrôler les activités commerciales et le risque s'y rapportant.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité constitue la possibilité que HOMEQ ne puisse pas répondre à ses obligations financières à leur échéance pour appuyer la bonne marche de ses activités. Cette situation peut se produire si HOMEQ n'est pas en mesure de liquider ses actifs, si elle ne reçoit les paiements comme prévu ou si elle n'obtient pas un financement dans la période applicable.

Les facteurs qui entraînent un risque d'illiquidité peuvent comprendre les suivants :

- Retraits plus élevés que prévu – Une série de rachat de dépôts plus élevés que prévu qui excèdent le montant d'actifs liquides et d'espèces disponibles provenant d'autres sources peut entraîner un manque de liquidités;
- Accès aux marchés boursiers – Périodiquement, au besoin, HOMEQ doit émettre divers titres de créance pour obtenir des fonds qu'elle affecte au financement des prêts hypothécaires inversés. Le changement de la conjoncture, les fluctuations des marchés de titres de créance et autres facteurs indépendants de la volonté de HOMEQ peuvent avoir une incidence sur sa capacité à obtenir des fonds au moment voulu;
- Délai incertain pour les flux de trésorerie provenant des prêts hypothécaires inversés – Si les flux de trésorerie provenant d'un portefeuille de prêts hypothécaires inversés est généralement prévisible, le moment exact où HOMEQ les recevra n'est pas stipulé dans un contrat sous forme d'une date prédéterminée. Par conséquent, les fluctuations du taux de remboursement peuvent entraîner des excès ou des déficiences de liquidités à court terme;
- Risque de concentration et d'approvisionnement – Le risque lié à l'approvisionnement de certificats de placement garantis par les courtiers peut survenir si quelques courtiers sont responsables d'un montant important de la source de financement de HOMEQ. Dans une telle situation, HOMEQ pourrait être tenue d'obtenir des fonds à des taux du marché supérieurs ou elle pourrait être forcée d'aliéner des actifs selon une valeur marchande inférieure.

HOMÉQ est dotée d'une gamme diversifiée de moyens de financement de provenance sûre et elle a créé des politiques et des procédures pour veiller à ce que les flux de trésorerie soient surveillés de façon exacte. Cependant, l'accès à un financement suffisant au moment précis où il est requis ne peut être garanti. Par conséquent, HOMEQ doit maintenir un montant suffisant d'actifs liquides pour financer ses engagements de prêts, activités, échéances de dépôt et versements d'intérêts prévus en cas d'insuffisance.

HOMÉQ limite le risque d'illiquidité de CMT en émettant uniquement des titres de créance ayant une notation très élevée, en ayant recours à un consortium de courtiers pour émettre les titres de créance et en échelonnant les échéances de ces titres de créance.

Risque lié aux lois et aux règlements

Le risque lié aux lois et aux règlements constitue le risque de non-conformité avec les exigences applicables prévues dans les règlements et les lois. Ce risque peut être difficile à gérer étant donné que HOMEQ est assujettie à de nombreux



organismes de réglementation. La Banque a élaboré et mis en œuvre un cadre de gestion du respect des lois afin de gérer son risque lié à la réglementation.

Les risques qui sont considérés comme faisant partie de la catégorie plus étendue de risques liés aux lois et aux règlements comprennent les suivants :

- ***Risque lié au capital***

Le montant de capital requis par rapport à la taille des activités de HOMEQ est calculé au moyen d'un règlement et selon le jugement du conseil et de la haute direction.

L'objectif global de la gestion du capital consiste à veiller à ce que HOMEQ soit dotée d'un capital suffisant pour maintenir ses activités en fonction des activités courantes et des développements d'affaires prévues dans l'avenir. En même temps, HOMEQ doit investir son capital de façon à fournir un rendement aux actionnaires qui est proportionnel aux risques liés aux activités et comparable aux autres institutions financières.

Il est possible qu'en raison du résultat de diverses circonstances, HOMEQ se retrouve dans une situation où elle ne répond plus à ses besoins en capital, comme il est déterminé par la réglementation et selon le jugement du conseil et de la haute direction.

Ce risque est géré et contrôlé conformément aux politiques de HOMEQ relativement à ses ratios de capital et déclarations de dividendes.

- ***Risque lié au blanchiment d'argent et au financement d'activités terroristes***

Le blanchiment d'argent est le fait de déguiser la source des fonds ou des actifs tirés d'une activité criminelle ou de tenter de le faire.

Le financement terroriste fournit des fonds aux groupes terroristes, et son principal objectif consiste à intimider et menacer une population ou forcer un gouvernement à prendre une mesure en tuant, en portant préjudice de façon importante ou en mettant une personne en danger intentionnellement, ou en causant des dommages matériels importants.

En résultat de ce qui précède, la Banque doit respecter les lois applicables.

- ***Risque lié aux instruments dérivés***

Les instruments dérivés ont une valeur marchande qui est nulle ou négligeable lors de leur création. Ils gagnent de la valeur, à la hausse ou à la baisse, au fur et à mesure que les taux d'intérêt applicables ou les prix du crédit varient, de façon à ce que les modalités des contrats antérieurs sont plus ou moins favorables que celles qui peuvent être négociées compte tenu de la conjoncture actuelle pour des contrats dont les modalités et les durées résiduelles sont les mêmes.

La possibilité que la valeur des instruments dérivés soit à la hausse ou à la baisse en conséquence des facteurs susmentionnés est généralement appelée risque de marché. Ce risque de marché est limité étant donné que HOMEQ ne détient pas ni n'utilise de contrats dérivés pour des motifs autres que la couverture. Aucun contrat dérivé n'est détenu à des fins de spéculations.

- ***Dépendance à l'égard des relations établies avec les institutions financières***

HOMEQ dispose d'un réseau de recommandations très étendu dans le secteur des services financiers en général et a notamment conclu des conventions de distribution avec les plus grandes banques canadiennes. Il n'est pas garanti que ce réseau de recommandations sera maintenu. En outre, il n'est pas non plus garanti que les nouvelles conventions de distribution conclues par HOMEQ seront assorties de modalités similaires à celles qui sont contenues dans les ententes actuellement en vigueur avec les banques. S'il était mis fin au réseau de recommandations et aux ententes de distribution ou si ceux-ci étaient modifiés, la capacité de HOMEQ de continuer d'octroyer des prêts hypothécaires inversés pourrait s'en trouver défavorablement touchée et la croissance de HOMEQ pourrait être entravée étant donné que HOMEQ a adopté des stratégies précises pour gérer les principaux risques qu'elle a repérés.

QUESTIONS D'ORDRE FISCAL

Étant donné que HOMEQ s'est convertie en une société le 30 juin 2009, elle est maintenant assujettie à l'impôt sur les bénéfices en ce qui concerne son revenu imposable et elle a enregistré une charge d'impôt nette de 0,8 M\$ sous forme



d'impôt actuel et futur en 2009. Avant la conversion, HOMEQ a distribué la totalité de son revenu imposable à ses porteurs de parts et elle n'a donc pas été assujettie à l'impôt sur les sociétés.

Les impôts sur les bénéfices futurs sont comptabilisés selon la méthode axée sur le bilan. Selon cette méthode du report d'impôts, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis d'après l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et sont mesurés selon les taux d'imposition et les lois pratiquement en vigueur qui seront adoptés au moment où l'on prévoit que les écarts se résorberont. Les actifs d'impôts futurs sont enregistrés dans les états financiers consolidés dans la mesure où leur matérialisation est plus probable qu'improbable.

DIVIDENDES

HOMEQ Corporation a commencé à verser des dividendes trimestriels de 0,07 \$ par action à terme échu au cours du premier trimestre suivant sa conversion le 30 juin 2009. Le montant de tout dividende payable par HOMEQ est au gré de son conseil d'administration et sera évalué chaque année et pourrait être modifié compte tenu des circonstances commerciales et des besoins en capitaux prévus selon, entre autres, les bénéfices de HOMEQ, les besoins financiers pour ses activités, la satisfaction aux exigences des tests de solvabilité imposés par la loi en vertu de laquelle la société a été constituée pour la déclaration et le paiement de dividendes, et d'autres conditions existant de temps à autre.

Avant sa conversion d'une fiducie de revenu à une société par actions, HOMEQ versait des distributions mensuelles.

Au cours des quatre derniers exercices, HOMEQ a versé les distributions et (ou) dividendes suivants, désignés collectivement aux présentes sous l'appellation de dividendes.

Exercice	Total des dividendes par action
2006	1,07 \$
2007	1,08 \$
2008	1,02 \$
2009	0,49 \$

STRUCTURE DU CAPITAL

Un nombre illimité d'actions ordinaires peuvent être émises par HOMEQ aux termes de ses statuts constitutifs. Chaque action représente une participation bénéficiaire indivisible et égale dans tout dividende de HOMEQ et dans les actifs nets de HOMEQ. Toutes les actions sont de la même catégorie, comportent les mêmes droits et privilèges égaux et ne sont pas assujettis aux appels de fonds subséquents. Chaque action confère à son porteur un droit de vote à toutes les assemblées des actionnaires.

Marché pour la négociation des titres

Cours et volume des opérations

Les actions de HOMEQ sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto sous le symbole HEQ.

Le tableau suivant présente les cours de clôture extrêmes ainsi que le volume total d'opérations pour chaque mois en 2009.

Mois	Cours le plus élevé \$	Cours le plus bas \$	Volume
Janvier	4,60	3,60	612 853
Février	3,88	3,29	1 376 865
Mars	4,16	3,40	723 004
Avril	4,80	3,95	806 078
Mai	5,95	4,70	1 163 857
Juin	5,98	5,65	665 569
Juillet	6,09	5,81	541 575
Août	7,35	6,00	450 961
Septembre	7,15	6,55	386 310
Octobre	8,00	6,75	886 168
Novembre	7,23	6,92	697 391
Décembre	7,04	6,90	465 859



Source : Bloomberg

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

Les actifs et les activités de HOMEQ, dont ses politiques, ses lignes directrices en matière de placement et ses critères d'investissement relatifs aux prêts hypothécaires inversés, seront assujettis à la supervision du conseil d'administration de HOMEQ. HomEquity a son propre conseil d'administration. Sept administrateurs siègent au conseil d'administration de HOMEQ et huit administrateurs siègent au conseil d'administration de HomEquity. Les sept administrateurs de HOMEQ siègent également au conseil d'administration de HomEquity. La majorité des administrateurs doivent en tout temps être des résidents canadiens. Les administrateurs sont élus annuellement par voie de résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires. Exception faite du président et chef de la direction de HOMEQ, qui siège aux deux conseils, les administrateurs sont indépendants de HOMEQ et de HomEquity. Les comités du conseil sont entièrement composés d'administrateurs indépendants.

HOMEQ a adopté un code de conduite et d'éthique qui fournit aux administrateurs et aux employés des précisions concernant les normes de conduite appropriées de même que les politiques de HOMEQ sur les conflits d'intérêts, le harcèlement sexuel, la divulgation d'information, les opérations entre initiés, les dons et les avantages ainsi que les politiques sur les médias électroniques. Le document est disponible sur le site du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), à l'adresse www.sedar.com, ou sur le site Web de HOMEQ, à l'adresse www.homeq.ca.

Administrateurs

Le tableau suivant présente les noms des administrateurs, leurs fonctions principales et l'année où ils ont été élus ou nommés pour la première fois. Les administrateurs sont élus annuellement par voie de résolution adoptée à la majorité des voix exprimées à une assemblée des actionnaires. Tous les administrateurs dont le nom figure ci-après siègent tant au conseil de HOMEQ que de HomEquity, exception faite de M. McMorran, qui siège au conseil de la Banque HomEquity sans toutefois siéger au conseil de HOMEQ.

Nom	Lieu de résidence	Poste auprès de HOMEQ	Fonction(s) principale(s)	Année où il (elle) est devenu(e) administrateur(trice) pour la première fois
Heather Briant ²	Ontario, Canada	Administratrice	Première vice-présidente, Ressources humaines , Cineplex Divertissement	2009
Paul Damp ¹	Ontario, Canada	Administrateur	Associé directeur, Kestrel Capital Partners	2002
Daniel Jauernig ^{1, 3}	Ontario, Canada	Administrateur	Président et chef de la direction, Classified Ventures	2003
Pierre Lebel ¹	Colombie-Britannique, Canada	Président du conseil	Président du conseil, Imperial Metals Corporation	2002
Sydney McMorran ²	Ontario, Canada	Administrateur de la Banque HomEquity	Administrateur de sociétés	2002
Steven Ranson	Ontario, Canada	Administrateur, président et chef de la direction	Président et chef de la direction, HOMEQ	2002
Paula Roberts ²	Ontario, Canada	Administratrice	Première vice-présidente, Plan International Canada	2009
Gary Samuel ^{2, 3}	Ontario, Canada	Administrateur	Associé, Crown Realty Partners	2002

1. Membre des comités de vérification de HOMEQ et de Banque HomEquity.
2. Membre des comités de gouvernance et de la rémunération de HOMEQ et de Banque HomEquity.
3. Membre des comités de révision et de gestion des risques de HOMEQ et de Banque HomEquity.



Voici les antécédents de chacun des administrateurs :

Heather Briant, MBA, ICD.D. M^{me} Briant est première vice-présidente, Ressources humaines chez Cineplex Entertainment LP, le plus important exploitant de salles de cinéma au Canada. Avant de se joindre à l'équipe de direction de Cineplex Entertainment, M^{me} Briant a occupé divers postes à la Société Canadian Tire de 1997 à 2006, et plus récemment à titre de vice-présidente, Ressources humaines.

Paul Damp, CA, M. Damp est associé directeur de Kestrel Capital Partners, société de placement. Il occupe ce poste depuis 2000. À l'heure actuelle, M. Damp siège également au conseil d'administration des sociétés cotées en bourse suivantes : 1) Davis & Henderson Income Fund (président); et 2) Corporation de systèmes Bridgewater.

Daniel Jauernig, CA, CMA, CPA. M. Jauernig est président et chef de la direction de Classified Ventures, Inc., coentreprise stratégique constituée de cinq des plus importantes entreprises médiatiques aux États-Unis. M. Jauernig est entré au service de Classified Ventures Inc. en avril 2000. À l'heure actuelle, il siège également au conseil d'administration de Torstar Corporation, société cotée en bourse.

Pierre Lebel, LL.B., MBA. M. Lebel est le président du conseil d'Imperial Metals Corporation, promoteur et exploitant minier canadien. Il occupe ce poste depuis 2003. M. Lebel siège actuellement au conseil d'administration des sociétés cotées en bourse suivantes : 1) SouthGobi Energy Resources Ltd. (administrateur principal) et 2) Zedi inc. Il a occupé le poste de président et administrateur d'Imperial au moment où cette société a mis en œuvre un plan d'arrangement en vertu de la loi intitulée *Company Act* (Colombie-Britannique) et de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) qui a donné lieu à la séparation des activités minières de celles des activités pétrolières et gazéifères. La réorganisation a donné lieu à la création de deux sociétés ouvertes inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Sydney McMorran, MBA. M. McMorran est administrateur de sociétés. À l'heure actuelle, il siège également au conseil d'administration des sociétés cotées en bourse suivantes : SL Split Corporation; et Lifeco Split Corporation.

Steven Ranson, CA, MBA. M. Ranson est président et chef de la direction de HOMEQ depuis son premier appel public à l'épargne en 2002. À l'heure actuelle, il siège également au conseil d'administration de First Capital Realty Corporation, société cotée en bourse.

Paula Roberts, ICD.D. M^{me} Roberts est première vice-présidente, Plan International Canada Inc., l'une des plus importantes agences de développement au monde, travaillant à l'échelle internationale sur des questions critiques qui touchent des millions d'enfants. Avant de se joindre à Plan Canada, M^{me} Roberts a été vice-présidente à la SickKids Foundation de 2004 à 2008.

Gary Samuel, LL.B. M. Samuel est cofondateur et associé de Crown Realty Partners, société de gestion et de placement immobilier fondée en 2001. À l'heure actuelle, il siège également au conseil d'administration de Gazit America Inc., société cotée en bourse.



Dirigeants

Le tableau suivant présente les noms des dirigeants, leur poste au sein de HOMEQ et l'année où ils ont été nommés pour la première fois :

Nom	Province de résidence	Poste au sein de HOMEQ	Année où il (elle) est devenu(e) dirigeant(e) pour la première fois
Steven Ranson	Ontario, Canada	Administrateur Président et chef de la direction	2002
Greg Bandler	Ontario, Canada	Vice-président principal, Ventes et marketing	2005
Gary Krikler	Ontario, Canada	Vice-président principal et chef de la direction financière	2003
Scott Cameron	Ontario, Canada	Vice-président, Finances	2002
Celia Cuthbertson	Ontario, Canada	Vice-présidente, chef du contentieux et secrétaire générale	2009
Keith Laplante	Ontario, Canada	Vice-président, Ventes nationales	2007
Wendy Dryden	Ontario, Canada	Vice-présidente, Expansion des affaires	2003
Neil Sider	Ontario, Canada	Vice-président, Technologie de l'information	2003

Voici les antécédents de chacun des dirigeants :

Steven Ranson, *président et chef de la direction*. M. Ranson occupe le poste de président et chef de la direction de HOMEQ depuis son premier appel public à l'épargne en 2002.

Gary Krikler, *vice-président principal et chef de la direction financière*. M. Krikler s'est joint à HOMEQ en octobre 2003. Il est responsable de toutes les opérations financières, notamment, la comptabilité, le placement de titres, le traitement des hypothèques, la trésorerie, les relations avec les investisseurs et les technologies de l'information. Il est également chargé de la gestion des risques, des titres de créance et du capital et des liens avec les agences qui accordent une note aux titres de créance et aux titres de participation de HOMEQ. Auparavant, M. Krikler a occupé le poste de vice-président principal et de chef des services financiers chez AOL Canada et, auparavant, il était vice-président directeur et chef des services financiers de McGraw-Hill Ryerson.

Greg Bandler, *vice-président principal, Ventes et marketing*. M. Bandler s'est joint à HOMEQ en février 2005 et est responsable du développement et la mise en œuvre des initiatives clés dans le cadre des stratégies de croissance de HOMEQ, notamment de l'expansion des canaux de distribution, des mécanismes directs et indirects de communication de commercialisation, du développement de nouveaux produits, ainsi que des activités quotidiennes de ventes et de commercialisation. Auparavant, M. Bandler était directeur général de Brand-Point, une entreprise de services-conseils stratégiques.

Scott Cameron, *vice-président, Finances*. M. Cameron est vice-président, Finances, de HOMEQ depuis son premier appel public à l'épargne en 2002. M. Cameron est chargé des opérations financières, de la comptabilité, de la gestion de l'encaisse et de la dette, du contrôle interne et de l'administration des prêts hypothécaires. Il participe également directement à plusieurs aspects de l'amélioration des produits et des processus opérationnels.

Celia Cuthbertson, *vice-présidente, chef du contentieux et secrétaire générale*. M^{me} Cuthbertson s'est jointe à HOMEQ en octobre 2002 à titre de conseillère juridique et secrétaire générale. M^{me} Cuthbertson est chargée des questions d'ordre juridique, y compris la conformité aux règlements. Elle appuie également le conseil en offrant des services de secrétaire général et de supervision de la gouvernance de l'entreprise.

Wendy Dryden, *vice-présidente, Expansion des affaires*. M^{me} Dryden s'est jointe à CHIP en avril 2001 et est chargée de tous les aspects de l'expansion des affaires.



Keith Laplante, *vice-président, Ventes nationales*. M. Laplante s'est joint à CHIP en avril 2007 et est responsable des ventes au Canada. Auparavant, M. Laplante a occupé, chez TD Waterhouse, Division des clients privés, plusieurs postes pour aboutir à celui de vice-président régional, Services bancaires aux particuliers.

Neil Sider, *vice-président, Technologie de l'information*. M. Sider s'est joint à CHIP en juin 1999 et est responsable de l'ensemble du secteur des technologies de l'information de l'entreprise.

Actionnariat

En date du 19 mars 2010, les administrateurs et dirigeants de HOMEQ, en tant que groupe, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement de 993 433 actions au total, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur celles-ci, ce qui représente environ 7 % du total des actions en circulation. De plus, en date du 19 mars 2010, ils détenaient une participation bénéficiaire de 270 336 actions au total aux termes du régime d'actions restreintes et du régime d'actions différées de HOMEQ. Les descriptions du régime d'actions différées et du régime d'actions restreintes figurent dans l'avis de convocation à l'assemblée annuelle des porteurs de parts et circulaire de sollicitation de procurations 2009 de HOMEQ que l'on peut consulter à l'adresse www.sedar.com.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Rôle et responsabilités

Le comité de vérification a pour mandat, entre autres, d'examiner : (i) le mandat des vérificateurs, (ii) les politiques et méthodes de HOMEQ en matière financière, (iii) les états financiers de HOMEQ, et (iv) les budgets et les stratégies de financement. La charte du comité présente un aperçu de son rôle et de ses responsabilités et elle figure à l'annexe 1 de la présente notice annuelle.

Composition

Le comité de vérification est composé des trois administrateurs suivants : Paul Damp (président), Daniel Jauernig et Pierre Lebel. Chacune de ces personnes est indépendante de HOMEQ et possède des compétences financières au sens du *Règlement 52-110 sur le comité de vérification*.

Formation et expérience pertinentes des membres du comité de vérification

Le texte qui suit présente un bref sommaire de la formation ou de l'expérience de chaque membre du comité de vérification qui est pertinente à l'exécution de ses responsabilités en qualité de membre du comité de vérification.

M. Paul Damp, membre de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario, est associé directeur chez Kestrel Capital Partners, société de placement. M. Damp est également le président du conseil non dirigeant de Davis & Henderson Income Fund, administrateur chez Bridgewater Systems Corporation et membre du comité de vérification de ces deux entreprises. Auparavant, M. Damp était président du conseil et chef de la direction d'Accugraph Corporation, président du conseil non dirigeant d'Architel Systems Corporation, chef de l'exploitation de SHL Systemhouse Inc. et associé dans le cabinet d'experts-comptables KPMG. M. Damp est diplômé de l'université de Toronto où il a obtenu un baccalauréat en commerce.

M. Daniel Jauernig est membre de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario (CA), comptable en management accrédité (CMA) et certified public accountant (CPA). Depuis les six dernières années, M. Jauernig a été président et chef de la direction de Classified Ventures Inc., une coentreprise stratégique qui se classe parmi les six plus grandes entreprises médiatiques des États-Unis. Auparavant, il a été chef des services financiers chez Groupe Crédit Newcourt Inc. pendant neuf ans. Avant de se joindre à Crédit Newcourt, il travaillait pour le cabinet d'experts-comptables Arthur Anderson.

M. Pierre Lebel, avocat, est le président du conseil d'Imperial Metals Corporation, promoteur et exploitant minier canadien.

Politiques et procédures d'approbation préalable des services autres que de vérification

Chaque année, le comité de vérification examine un budget pour tous les services autres que de vérification fournis par le vérificateur externe et il fait des recommandations relativement à son approbation.



Honoraires pour les services du vérificateur externe

Les honoraires versés par HOMEQ aux vérificateurs externes pour les exercices 2008 et 2009 figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations 2009 de HOMEQ qui est déposée sur SEDAR et peut être obtenue à l'adresse www.sedar.com.

RAPPORT DE GESTION ET INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le rapport de gestion est intégré par renvoi à la rubrique « Rapport de gestion » du rapport annuel 2009 de HOMEQ.

L'information financière consolidée est intégrée par renvoi aux états financiers consolidés de HOMEQ et aux notes y afférentes, qui figurent dans le rapport annuel 2009.

Les renseignements précités se trouvent sur le site internet de SEDAR à www.sedar.com.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Il est possible d'obtenir des renseignements supplémentaires concernant HOMEQ sur le site Web de HOMEQ à l'adresse www.homeq.ca et sur le site de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Des renseignements supplémentaires, y compris la rémunération et l'endettement des administrateurs et des dirigeants, les titres autorisés aux fins d'émission conformément au régime d'actions différées et au régime d'actions restreintes, et les principaux porteurs des titres de HOMEQ, sont contenus dans l'avis de convocation et circulaire de sollicitation de procurations de HOMEQ préparé relativement à l'assemblée annuelle des actionnaires de HOMEQ devant avoir lieu le 13 mai 2010.

Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers consolidés 2009 et le rapport de gestion 2009 de HOMEQ, qui sont inclus dans le rapport annuel 2009 de HOMEQ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Il est possible d'obtenir des exemplaires de la présente notice annuelle et des documents susmentionnés en communiquant avec :

Celia Cuthbertson
Vice-présidente, chef du contentieux et secrétaire générale,
Home Equity Income Trust
45 St. Clair Ave. West, Suite 600
Toronto (Ontario)
M4V 1K9
Téléphone : 416 413-5181
Courriel : ccuthbertson@homeq.ca

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. sont les vérificateurs de HOMEQ et sont indépendants à l'égard de HOMEQ conformément aux règles de déontologie de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario.

Société de fiducie Computershare du Canada est l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de HOMEQ.



ANNEXE 1

CHARTRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

ARTICLE 1. MANDAT

Le comité de vérification (le « comité ») aide le conseil d'administration (le « conseil ») de HOMEQ Corporation (« HOMEQ ») à s'acquitter de ses obligations en assurant la supervision et l'examen indépendant de ce qui suit :

- les processus comptables et de communication de l'information financière;
- l'intégrité des états financiers de HOMEQ;
- le rendement de la fonction de vérification interne de HOMEQ et des vérificateurs externes;
- les systèmes de contrôle interne;
- le respect par HOMEQ des exigences législatives légales et réglementaires.

ARTICLE 2. COMPOSITION

Le comité sera formé d'au moins trois administrateurs. Aucun des membres du comité ne peut occuper un poste de dirigeant ni d'employé de HOMEQ ni d'une filiale de HOMEQ, et la majorité des membres doivent être des administrateurs indépendants de HOMEQ. Les membres du comité sont nommés par le conseil et siègeront au gré du comité. Le conseil nomme également le président du comité. Le conseil peut pourvoir un poste vacant au sein du comité à tout moment. Chaque membre doit « posséder des compétences financières » et au moins un des membres du comité devrait posséder des compétences en gestion comptable ou en gestion financière s'y rapportant, selon l'estimation que le conseil fait de ces compétences dans son jugement commercial.

ARTICLE 3. QUESTIONS DE PROCÉDURE

Dans le cadre de l'exécution de ses devoirs et responsabilités, le comité observe les procédures suivantes :

1. **Réunions.** Le comité se réunit aussi souvent que nécessaire pour s'acquitter de ses devoirs et responsabilités, mais dans tous les cas au moins une fois à tous les trimestres. Les membres du comité se rencontrent n'importe où au Canada, en personne, par conférence téléphonique ou par conférence vidéo. Les questions à l'ordre du jour peuvent être traitées par résolution écrite signée par tous les membres habilités à voter au sujet de la résolution lors d'une réunion du comité. Le comité peut demander à tout dirigeant ou employé de HOMEQ, conseiller externe de HOMEQ ou aux vérificateurs externes de HOMEQ d'assister à une réunion du comité, ou demander à rencontrer n'importe quel membre du comité ou consultant auprès du comité.
2. **Conseillers.** Le comité peut retenir, aux frais de HOMEQ, les services de conseillers externes, selon ce qu'il juge nécessaire ou souhaitable pour lui permettre de s'acquitter de ses devoirs et responsabilités.
3. **Quorum.** Le quorum à toute réunion du comité est de deux (2) membres du comité.
4. **Secrétaire.** Le président du comité (ou, en son absence, le président par intérim) nomme une personne qui agit à titre de secrétaire aux réunions du comité pour dresser le procès-verbal des réunions.
5. **Convocation des réunions.** Le président du comité, le président du conseil d'administration, la majorité des membres du comité ou les vérificateurs externes peuvent tous convoquer une réunion du comité, moyennant un préavis d'au moins douze (12) heures aux membres du comité, dans lequel ils précisent le lieu, la date et l'heure de la réunion. Les avis peuvent être remis par écrit ou par téléphone, télécopieur, courriel ou toute autre forme de communication électronique. Les réunions peuvent être convoquées à tout moment sans préavis si tous les membres du comité renoncent au préavis.

ARTICLE 4. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS

En plus de tout autre devoir et responsabilité qu'il lui est assigné à l'occasion par le conseil, le comité s'acquitte des devoirs et responsabilités qui suivent :



1. Documents et rapports. Le comité examine ce qui suit :

- a) le rapport annuel de HOMEQ, qu'il fait approuver au préalable par le conseil;
- b) les états financiers trimestriels et le rapport de gestion y afférent, la notice annuelle et les communiqués de presse de nature financière, qu'il fait approuver au préalable par le conseil;
- c) des chiffres communiqués selon ce que le BSIF peut préciser et d'autres documents et rapports de présentation de l'information périodiques selon ce que les lois applicables exigent;
- d) les placements et les opérations qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la bonne santé de HOMEQ, selon ce que le vérificateur interne, les vérificateurs externes ou tout dirigeant de HOMEQ peut signaler au comité;
- e) un rapport annuel sur toute question litigieuse qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers de HOMEQ;
- f) un rapport annuel du chef de la conformité sur les questions de conformité réglementaire qui pourraient avoir une incidence marquée sur les états financiers de HOMEQ.

2. Contrôle interne. Le comité :

- a) exige de la direction qu'elle mette en œuvre et maintienne des procédures de contrôle interne adéquates;
- b) examine, évalue et approuve les procédures de contrôle interne mises en œuvre par la direction et recommande des changements au besoin;
- c) rencontre le vérificateur interne et les membres de la direction pour évoluer le caractère adéquat et l'efficacité des procédures de contrôle interne, examine les recommandations formulées par les vérificateurs internes et externes ainsi que par les membres de la direction et, au besoin, demande que ces procédures de contrôle interne soient mises en œuvre par la direction;
- d) examine les signalements de lacunes ou de faiblesses importantes dans le contrôle interne exercé sur la présentation de l'information financière et les signalements de fraude qui impliquent des membres de la direction ou d'autres employés qui ont joué un rôle clé dans le contrôle interne de la présentation de l'information financière de HOMEQ.

3. Vérificateur interne. Le comité :

- a) examine et approuve la nomination, le remplacement ou la destitution du vérificateur interne et examine son mandat ainsi que le plan de vérification annuel et les ressources attribuées à la fonction de vérification interne;
- b) rencontre le vérificateur interne pour examiner les résultats des activités de vérification interne, y compris toute question d'importance signalée à la direction par la fonction de vérification interne;
- c) examine l'état des faiblesses repérées dans les contrôles internes;
- d) examine les déclarations du vérificateur interne au sujet du caractère adéquat des systèmes de contrôle interne de HOMEQ et du degré de conformité à ces systèmes;
- e) examine le rendement, l'indépendance et l'objectivité de la fonction de vérification interne et le caractère adéquat du processus de vérification interne.



4. Vérificateurs externes. Le comité a la responsabilité et l'autorité de recommander la nomination ou la révocation de la nomination des vérificateurs externes dont les services sont retenus pour préparer un rapport de vérification ou pour exécuter d'autres tâches d'examen ou de vérification. Le comité établit la rémunération des vérificateurs externes, et est chargé de surveiller leurs travaux. Dans l'exécution de cette fonction de surveillance, le comité :

- a) rencontre les vérificateurs externes pour examiner et analyser le plan de vérification annuel, les résultats de la vérification et leur rapport à l'égard des états financiers;
- b) approuve les frais et les modalités de mission ainsi que la prestation de services autres que de vérification devant être fournis à HOMEQ par les vérificateurs externes;
- c) discute avec les vérificateurs externes et les membres de la direction des états financiers vérifiés annuels et des états financiers trimestriels;
- d) examine et approuve, le cas échéant, tout changement majeur aux principes et pratiques comptables de HOMEQ et à la présentation des états financiers, selon ce que suggèrent les vérificateurs externes;
- e) en collaboration avec la direction et les vérificateurs externes, examine l'intégrité des processus et contrôles de communication de l'information financière de HOMEQ;
- f) évalue annuellement les compétences, l'indépendance et l'objectivité des vérificateurs externes, et discute du calendrier et du processus de mise en place du roulement de l'associé responsable de la mission, des associés de référence et de tout autre associé membre actif de l'équipe de mission;
- g) donne instruction au vérificateur externe de fournir au comité toute la correspondance importante échangée entre le vérificateur externe et la direction au sujet des constatations du vérificateur;
- h) rencontre les vérificateurs externes en l'absence de la direction pour analyser toutes les questions qui, selon les vérificateurs externes ou le comité, doivent être abordées à huis clos, notamment les questions qui ont pu être soulevées dans le cours de la vérification et la façon dont ces questions ont été résolues.

5. Autres responsabilités. Le comité :

- a) évalue les conclusions de tout examen mené par des organismes de réglementation, y compris les rapports de gestion émis par le BSIF;
- b) examine la présentation des renseignements dans le rapport annuel et la circulaire de sollicitation de procurations de HOMEQ au sujet de la composition et des responsabilités du comité de vérification;
- c) établit une procédure pour la réception (dans un cadre confidentiel et anonyme) et le traitement des plaintes ou des préoccupations transmises à HOMEQ à l'égard de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou des questions comptables;
- d) mène chaque année une autoévaluation du rendement du comité, en obtenant des commentaires des membres de la haute direction.

ARTICLE 5. ACCÈS À L'INFORMATION

Le comité a accès à tous les renseignements, à tous les documents et à tous les registres de HOMEQ, ainsi qu'aux membres de la direction et aux employés de HOMEQ, selon ce qu'il juge nécessaire ou souhaitable pour lui permettre de s'acquitter de ses devoirs et responsabilités.



ARTICLE 6. RÉEXAMEN DE LA CHARTE

Le comité réexamine la présente charte annuellement et recommande tout changement au conseil selon ce qu'il juge approprié.

ARTICLE 7. PRÉSENTATION DE RAPPORTS

Le président du comité présentera un rapport au conseil à sa prochaine réunion régulière au sujet des questions examinées ou prises en compte par le comité depuis le dernier rapport présenté au conseil par le président du comité.